



Donnez en ligne!



Reçu de charité émis
immédiatement!



Dans ce numéro

Fermeture de la Caisse Pop dans Saint-Sauveur ...	2
Commission populaire à Québec	3
Témoins des luttes populaires depuis 1974	4
Unité 9 : quand la fiction fait tomber les préjugés ..	4
Reprise de logement pour le temps des fêtes ..	5
Les accords bilatéraux	5

UNITÉ 9

de la fiction à la réalité...

Consultez notre dossier
spécial au
www.alterjustice.org/u9

Suivez nos interventions en
direct durant l'émission via
Facebook et Twitter.



/alterjustice



@alter_justice

Donnez un coup de main aux ressources de votre quartier!

Mobilisation citoyenne

Beaucoup de projet chez les groupes membres du Fonds de solidarité! La fermeture imminente de la Caisse populaire sur Saint-Vallier Ouest en inquiète plus d'un. En effet, la succursale la plus proche n'est pas à la porte... Le **Comité des citoyen-nes du quartier Saint-Sauveur** organise, le 5 décembre, une assemblée publique à 19 h, au Centre Durocher afin d'en discuter.

Le **Comité populaire Saint-Jean-Baptiste** présente dans ce numéro un compte-rendu de la Commission populaire itinérante sur le droit à logement du 5 novembre dernier. Le journal **Droit de parole** nous dresse un portrait rapide de son existence depuis 1974.

Êtes-vous fan de la télésérie Unité-9? Si oui, tant mieux car **Alter-Justice** traite du téléroman qui se déroule dans un univers carcéral. D'ailleurs, si vous êtes branché, suivez **Alter-Justice** sur les médias sociaux pour leur couverture en temps réel lors des diffusions télévisuelles. Pour sa part, le BAIL nous rappelle la réalité des reprises de logements et nous offre quelques conseils.

Finalement, Les amiEs de la Terre nous renseignent sur les risques que représente le plus ambitieux des traités de libre-échange jamais négocié par le Canada : l'Accord économique et commercial global (AÉCG) avec l'Union européenne.

La campagne 2012 se termine dans quelques semaines!

Nous en sommes déjà au temps des fêtes! Au nom du Fonds de solidarité des groupes populaires et de tous ses groupes membres, il me fait plaisir de vous souhaiter de joyeuses fêtes! Pour cette année, la **Fête de la solidarité** fait relâche, mais nous sommes déjà en préparation pour un événement l'année prochaine.

Enfin, nous avons ramassé un montant de 22 830 \$, ce qui équivaut à 57 % de notre objectif de campagne 2012. Le Fonds souhaite recueillir la somme de 40 000 \$ pour l'année 2012.

C'est par l'entremise de votre générosité que les actions des groupes membres du Fonds de solidarité sont possibles! Au nom de tous les groupes membre du FSGP, nous vous remercions de votre soutien et de votre générosité!

Je vous souhaite une bonne lecture et de très joyeuses fêtes!

Luis Dion-Dussault
Coordonnateur administratif

Un coup de main aux ressources de votre quartier!

Le Fonds de solidarité se veut un rempart contre l'appauvrissement envisagé des services offerts à la population.

En donnant au Fonds, vous contribuez au financement de huit groupes de défenses qui œuvrent à améliorer les conditions de vie de votre quartier.

Faites parvenir vos dons en ligne au fsgpq.org ou par chèque à l'adresse suivante :

Fonds de solidarité des groupes populaires
301, rue Carillon
Québec (Qc)
G1K 5B3

Note : Nous remettons un reçu de charité aux fins d'impôt.

Fermeture de la caisse Pop dans Saint-Sauveur : mobilisation citoyenne

Comité des citoyen-ne-s du quartier Saint-Sauveur

Par Carol-André Simard

Une lettre, la rage. Le 22 octobre dernier, la Caisse du Centre-ville de Québec annonçait à ses sociétaires, juste à certains, surtout ceux et celles qui ont un coffret de sécurité, qu'elle fermait définitivement le Centre de services Saint-Sauveur, rue Saint-Vallier Ouest, pour le transformer en simple centre automatisé, changement qui sera effectif à partir du 31 décembre prochain. Mais la décision avait été prise bien plus tôt, soit lors de la tenue de son conseil d'administration de juin dernier.

C'est le bout du bout. Il y a une limite à la rationalisation. Et surtout quand cela vient d'une caisse issue du mouvement coopératif où le service doit en être un de proximité et non de rentabilité à tout prix. Et, ici, carrément, ils exagèrent, les dirigeants de ladite caisse qui se targuent que bien nous servir demeure leur priorité. Il ne restera, dans notre quartier, que la succursale Marie-de-l'Incarnation où les gens pourront encore faire leurs transactions à un comptoir avec des gens, des employés pouvant nous conseiller, et sachant mieux que des guichets automatiques servir avec un sourire.

Et l'on prétend que cette décision fut prise en raison de l'évolution des habitudes de consommation de la clientèle, de la proximité des trois autres centres de services de la Caisse et du nombre insuffisant de transactions. On nous répond en sortant des chiffres comme à peine 124 personnes utilisent six fois par trois mois le service au comptoir, tandis que 246 membres le font une fois à tous les trois mois.

Ces chiffres qui témoignent mal du nombre exact de clients qui se rendent chaque jour au comptoir de cette caisse m'ont été retransmis, par téléphone, par monsieur Charles Michaud, son directeur du service à la clientèle.

Et, comme dédommagement à cause des inconvénients que cette fermeture pourrait occasionner, la Caisse offrira gratuitement les frais liés à la location d'un coffret jusqu'en décembre 2013. Mirobolante farce!... Tout comme de nous dire que, en plus de celui de Marie-de-l'Incarnation, il restera deux autres centres de services, soit Notre-Dame-du-Chemin dans Montcalm et celui de la rue Saint-François dans Saint-Roch, qui seront encore ouverts.

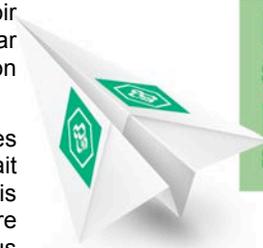
Notre quartier, où près de 17 000 personnes habitent, au fil des années, a été abandonné par les banques. Plus aucune succursale de celles-ci n'existe encore dans le quartier. Seule la Caisse Desjardins y est toujours.

Il est grand, notre quartier. Cette décision fera que ceux qui habitent le secteur est du quartier, soit les paroisses Saint-Sauveur, Notre-Dame-de-Grâce et Sacré-Cœur, là où plus des deux tiers de la population totale du quartier habitent, auront souvent plus d'un kilomètre à parcourir pour s'y rendre, ce qui est loin de favoriser les transports dits actifs. En effet, les deux points de services qui demeureront en Basse-Ville à proximité du quartier sont à 2,1 kilomètres l'un de l'autre.

Les secteurs les plus touchés sont ceux où la population est vieillissante, peu fortunée, à mobilité souvent fortement restreinte, et n'ayant peu ou pas du tout d'autos. Nous n'avons qu'à penser au Foyer Notre-Dame-de-Lourdes. Ils auront à traverser, ces gens, deux voies routières fort achalandées, voire dangereuses, soient le boulevard Charest et l'avenue Marie-de-l'Incarnation. Ce sont des secteurs mal desservis par le transport en commun. La majorité des gens se taperont donc cette distance à pied.

Quant au Comité des citoyens et des citoyennes du quartier Saint-Sauveur, nous avons discuté de cette question lors de la séance régulière de son conseil d'administration du 6 novembre dernier – c'est tout frais. Unanimement, et comme nous croyons que nous ne pouvons pas nous faire entendre dans les structures mêmes de la Caisse, il a été décidé que nous mobilisions la population pour signifier notre désaccord.

Cette mobilisation se fera sur nos propres bases avec les principaux acteurs du milieu, nous l'espérons, comme le Conseil de quartier, les centres communautaires, les organismes, les fabriques paroissiales, l'Association des gens d'affaires, tout en impliquant également les citoyens et citoyennes. Nous organiserons une assemblée publique dans les prochaines semaines. Si vous êtes intéressés à participer, à nous aider à préparer cette assemblée, à distribuer des tracts aux portes de sortie de ladite caisse, etc., contactez-nous! Ensemble, nous vaincrons l'impensable!



Encore un service de proximité qui s'envole !

Je m'oppose à la fermeture du Centre de services Saint-Sauveur et je m'affiche !

Une initiative du Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur
418-529-6158 | cccqss@bellnet.ca | cccqss.org





Commission populaire à Québec : Pénurie et spéculation : un mauvais mélange

Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

L'audience de la Commission populaire itinérante sur le droit à logement*, à Québec le 5 novembre, a fait l'objet d'une mobilisation exceptionnelle de nombreux groupes sociaux et de citoyennes et citoyens qui se sont déplacés en grand nombre pour y assister. Pas étonnant quand on sait que les locataires de la ville vivent avec une pénurie persistante de logements locatifs, une hausse importante des loyers depuis 10 ans, la faible construction d'appartements locatifs et la transformation d'une partie des logements en condominiums. Les commissaires Simon Tremblay Pepin, Martin Gallié et Shirley Roy ont entendu les présentations de 22 organismes et d'une douzaine de locataires de divers quartiers de la ville.

Une pénurie qui entrave encore plus l'accès au logement

Le taux de logements inoccupés, qui devrait être de 3 %, pour être équilibré, n'a jamais dépassé 1,6 % depuis l'an 2000 à Québec. Il y est actuellement de 0,7 %. Ce manque a eu un impact sur la hausse du coût des loyers. Le **Syndicat des travailleuses et travailleurs du Hilton, le Conseil central de la CSN de Québec-Chaudière-Appalaches, le Centre famille Haute-ville** et plusieurs autres ont fait remarquer qu'il est difficile de trouver des logements au centre-ville et que le logement gruge une partie toujours plus importante des revenus familiaux. « On réfère les familles au sous-sol de l'église pour aller chercher de la bouffe », a dit la coordonnatrice du Centre-famille, précisant que s'il n'y a pas de nouveaux logements sociaux, ça allait changer le centre-ville. Les locataires s'arrangent maintenant avec des situations qui auraient été inacceptables il y a quelques années, a constaté le Comité des citoyennes et citoyens du quartier Saint-Sauveur. Le Comité a aussi remarqué, par exemple, que les gens acceptent des hausses de loyers abusives par crainte de perdre leur logement. L'instauration d'un réel contrôle des loyers a d'ailleurs été recommandée par le comité et par plusieurs autres au cours de l'audience.

L'obligation de vivre en colocation comme stratégie pour pouvoir payer le loyer a été nommée à plusieurs reprises, autant par **Lauberivière** que le **Centres des femmes de la basse-ville**. « J'ai un revenu de 904,13 \$ par mois, mon loyer est de 509 \$ et je paie 90 \$ d'Hydro. Si j'avais pas de colocation, ça ne serait pas possible d'arriver » a témoigné une locataire forcée

d'abandonner son métier de coiffeuse en raison de problèmes de santé. « À 65 ans si je n'ai pas encore accès à un HLM, je me demande bien ce que je vais faire ». Cette même locataire a dû se rendre jusqu'au tribunal administratif pour démontrer à l'aide sociale qui voulait lui imposer une coupure pour partage de logement que son colocataire était bel et bien un coloco et pas un conjoint de fait.

Le **Mouvement Personne D'abord** a quant à lui dénoncé la coupure du chèque d'aide sociale pour partage de loyer. Le **Comité populaire** du quartier Saint-Jean-Baptiste qui compte la plus haute proportion de personnes seules a souligné les difficultés vécues par ces locataires, à un seul revenu, affirmant que le marché immobilier les laisse en plan. Urb'action, un comité de mobilisation citoyenne dans le secteur de Sainte-Foy-Sillery a affirmé qu'en raison du prix élevé des logements les personnes doivent fréquemment couper dans leurs autres besoins essentiels. « Ça prend du logement social, car les personnes à faibles revenus ne sont plus capables de payer le loyer sur le marché privé », a dit l'**ADDS-QM** qui a démontré dans sa présentation l'impossibilité de payer un loyer avec un chèque d'aide sociale.

Le directeur de **Lauberivière**, qui aide 5000 personnes itinérantes ou en situation de précarité chaque année, a rappelé que l'« accès au logement demeure le pire obstacle à la réinsertion des personnes itinérantes ». Les gens qui fréquentent cette ressource doivent souvent mettre l'ensemble de leur revenu sur le loyer ce qui fait que même quand ils en trouvent un elles doivent continuer à aller à Lauberivière car ils ont tous mis dans le loyer a-t-il soutenu. En plus, plusieurs vivent de la discrimination dans l'accès au logement, en raison de leur revenu, mais également de leur apparence physique, a témoigné un ex-itinérant selon qui, les personnes qui « sont mal arrangées » se font écarter par les propriétaires. Selon le **Regroupement d'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIQ)**, le propriétaire va tout simplement présumer que le revenu des personnes ne permettra pas de payer le logement.

Le contexte de rareté amène les propriétaires à être encore plus restrictifs selon plusieurs témoignages. Cette discrimination est aussi le lot des personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou physique, a souligné le **Mouvement Personne D'abord de Québec métropolitain**. Les personnes vivant avec un problème de santé mentale grave sont aussi des victimes de

discrimination, confie la **Coalition régionale sur le développement du logement social en santé mentale**. « Le privé ne veut pas de la clientèle qui a un problème de santé mentale grave », ce qui fait que ces personnes sont nombreuses à vivre de l'instabilité résidentielle a dit la Coalition. Le **Projet Lune**, un projet-pilote d'hébergement sécuritaire à haut seuil d'acceptation pour les femmes stigmatisées ou prostituées a lui aussi témoigné de la difficulté des femmes avec qui il travaille de répondre aux critères exigés de plus en plus pour avoir accès au logement. Les personnes ayant un endettement important ou tout simplement pas de carte de crédit ne passent pas aux enquêtes de crédit et se voient donc refusées. Souvent elles doivent louer au mois et sans bail, ce qui « donne le gros bout du bâton aux propriétaires ».

La sécurité de l'occupation, un droit bien théorique

Moins connues et souvent plus tabou, des situations portant atteinte à la dignité des personnes et à leur sécurité d'occupation ont été portées à l'attention des commissaires. Une locataire a témoigné de la violation de sa vie privée par son propriétaire qui se permet régulièrement d'entrer chez elle en son absence et sans l'aviser « Je ne me sens pas chez moi dans mon logement et je ne me sens pas en sécurité non plus. J'aimerais bien avoir un propriétaire qui respecte lui aussi sa partie du contrat et qui ne passe pas son temps à agir comme s'il était au-dessus des lois » a-t-elle dit. **Rose du Nord**, un regroupement de femmes sans emplois, a pour sa part relaté entendre à l'occasion des récits de femmes à faible revenu à qui des propriétaires demandent des faveurs sexuelles en échange du loyer.

La fin prochaine des conventions et la fin des subventions du gouvernement fédéral aux locataires vivant des logements sociaux existants fait aussi vivre des situations d'angoisse à des locataires qui avaient amélioré leurs conditions illustrées par un membre d'une coopérative du quartier Saint-Roch concernée à très court terme et dont le loyer va passer de 325 \$ à 650 \$ par mois. « Où je vais vivre dans 4 ans, à 53 ans? Je ne le sais pas. Où on va aller nous? Grossir les rangs des personnes sur la liste d'attente de l'OMH ».

* La Commission est une initiative du FRAPRU et de ses groupes membres qui vont visiter les 17 régions administratives du Québec afin de mettre en lumière les différentes facettes des problèmes de logement vécus par les locataires. À Québec, deux groupes du Fonds de solidarité, le Comité des citoyen-ne-s du quartier Saint-Sauveur et le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste participaient au comité organisateur.

Témoins des luttes populaires depuis 1974

Droit de parole



Depuis près de 40 ans, le journal Droit de parole témoigne des conditions de vie dans les quartiers centraux de Québec. Aménagement urbain, prostitution, pauvreté, mouvements sociaux : ces enjeux sont abordés avec un regard indépendant et original. Dix-sept-mille exemplaires sont publiés chaque mois et distribués de porte-à-porte dans les quartiers Limoilou, Saint-Roch, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Sauveur. À la fois outil d'éducation et d'expression populaires, il permet d'informer les résidents du centre-ville sur des sujets qui les touchent de près.

En ouvrant ses pages aux survivants de la légionellose en novembre 2012 ou aux revendications des indignés à l'automne 2011, comme à ceux et celles qui défendent les droits sociaux, Droit de parole traite de sujets que les grands médias n'ont pas l'occasion d'aborder.

En outre, le journal est le lieu d'expression pour les citoyens et les citoyennes désirant faire l'expérience du journalisme. Auteurs, photographes, illustrateurs : une équipe de bénévoles rédige et produit le journal, profitant de l'encadrement d'une coordonnatrice et d'auteurs d'expérience qui leur permet d'exprimer leurs points de vue et de participer à la vie communautaire.

UNITÉ 9 : Quand la fiction fait tomber les préjugés

Alter justice

Depuis la mi-septembre, plus d'un million de personnes sont plongées dans l'univers carcéral par le biais du téléroman Unité 9, écrit par Danielle Trottier et produit par Fabienne Larouche.

Pour ceux et celles qui l'ignorent peut-être, Unité 9 « raconte l'incarcération d'une mère de famille approchant la cinquantaine, qui vient tout juste d'être condamnée pour tentative de meurtre. Dans cet environnement hostile qui lui est nouveau, elle devra apprendre à survivre tout en relevant le plus grand défi de sa vie : soutenir d'autres femmes et les aider à reprendre leur vie en main ».

Lorsqu'on avait annoncé, au printemps dernier, qu'un téléroman ayant pour trame de fonds le milieu carcéral serait diffusé, nous avions, il faut l'admettre, une certaine crainte de voir une réalité déformée et empreinte de préjugés. Il faut dire que les médias nous ont habitués à nous parler du système correctionnel sous l'angle du sensationnalisme. Or, c'est tout le contraire.

Bien qu'Unité 9 demeure une fiction, force est d'admettre que l'auteure a fait un excellent travail de recherche afin de présenter un milieu carcéral assez près de la réalité. Bien sûr, comme l'a mentionné l'auteure sur la page Facebook officielle du téléroman, « à Lietteville, tout est possible ». Un téléroman laisse place à la fiction, et c'est tout à fait normal. Il n'en demeure pas moins que plusieurs points que l'on retrouve dans le téléroman sont similaires à la réalité du milieu.

Jamais nous n'avons vu autant de personnes se questionner sur l'univers correctionnel et chercher à mieux comprendre ce milieu et les personnes qui y vivent.

En entrant dans l'univers carcéral de ces femmes, les téléspectateurs se retrouvent confrontés à leurs préjugés et leurs croyances. Et pour plusieurs, le fait de « voir » une situation les amène à mieux comprendre ces personnes qui, malgré leurs erreurs, demeurent des êtres humains. Les commentaires que l'on peut lire sur les médias sociaux durant la diffusion des épisodes sont à la fois surprenants et touchants, chose plutôt rare lorsqu'il est question des personnes judiciarisées et du milieu carcéral.

Soudain, on veut qu'une personne incarcérée obtienne une permission de sortir. On trouve une sanction disciplinaire disproportionnée par rapport au manquement. On se questionne sur l'utilité de mettre des menottes lorsqu'on amène une personne incarcérée à l'hôpital voir sa fille malade, trouvant cette façon de faire stigmatisante et humiliante. On trouve sévère le nombre de vêtements autorisés. On se réjouit de voir que les personnes incarcérées peuvent avoir quelques moments de plaisir par le biais d'activités. Tout le contraire de ce que nous lisons trop souvent dans les médias. Bref, nous pouvons dire qu'Unité 9 a permis à bon nombre de personnes de voir l'humain derrière les murs et même de comprendre que ces personnes méritent d'être traitées avec respect.

En lisant les médias sociaux, on constate également que plusieurs personnes s'interrogent sur la réalité du milieu carcéral. Les gens cherchent à mieux comprendre et veulent savoir les faits.

Face à cet engouement, Alter Justice a saisi l'occasion pour informer et sensibiliser les gens à la réalité du milieu carcéral et des personnes judiciarisées. C'est ainsi que nous intervenons en direct sur les médias sociaux pour présenter aux téléspectateurs la réalité sur un des thèmes abordés dans l'épisode et que nous avons créé une section spéciale sur notre site Internet au <http://www.alterjustice.org/u9>. Il va sans dire qu'il s'agit là d'une campagne de sensibilisation sans précédent pour l'organisme et d'un véritable tournant à l'ère du Web 2.0.

Jamais nous n'avons vu autant de personnes se questionner sur l'univers correctionnel et chercher à mieux comprendre ce milieu et les personnes qui y vivent.

Voilà pourquoi nous levons notre chapeau à l'auteure. Un tel intérêt positif envers ce milieu est rare et, nous devons le dire, cela est réconfortant.

Unité 9 | De la fiction à la réalité

Consulter notre dossier spécial :
www.alterjustice.org/u9

Suivez nos interventions en direct :
[facebook.com/alterjustice](https://www.facebook.com/alterjustice)
[twitter : @alter_justice](https://twitter.com/alter_justice)



Reprise de logement pour le temps des fêtes : Recevez-vous un mauvais cadeau?

Bureau d'Animation et Information Logement

S'il y a des traditions qu'on souhaite garder, il y en a d'autres dont on se passerait volontiers. Le temps des reprises de logement en fait partie...

Chaque année, la même histoire se répète : des centaines de locataires reçoivent un avis de reprise de logement. Pour les baux qui ont une durée de plus de six mois, l'avis doit être envoyé au moins six mois avant la fin. Dans le cas d'un bail de six mois et moins, l'avis est d'un mois. Pour un bail à durée indéterminée, le locataire doit être avisé six mois avant la date de la reprise. L'avis doit contenir les informations suivantes : la date de la reprise, le nom du bénéficiaire et son lien avec le propriétaire.

Le propriétaire d'un logement peut le reprendre pour l'habiter lui-même ou pour y loger ses parents, ses enfants ou toute autre personne dont il est le principal soutien. Il doit être le seul propriétaire de l'immeuble ou, dans le cas où il y a deux propriétaires, ils doivent être conjoints.

Suite à la réception de l'avis de reprise de logement, un locataire a un mois pour aviser le propriétaire de son intention de s'y conformer ou non. Si aucune réponse n'est donnée, il est réputé avoir refusé de quitter le logement.

En cas de refus du locataire, le propriétaire doit obtenir l'autorisation du Tribunal pour la reprise de logement. Il a un mois à compter du refus pour déposer une demande à la Régie du logement.

Lorsque la cause sera entendue, le propriétaire devra prouver son intention de reprendre réellement le logement pour les raisons invoquées dans l'avis. Le locataire qui met en doute la bonne foi du propriétaire pourra présenter, à son tour, la preuve contraire.

Le Code civil du Québec prévoit également que le Tribunal, dans le cas où il autorise la reprise de logement, peut imposer les conditions qu'il estime justes et raisonnables, y compris le paiement au locataire d'une indemnité équivalente aux frais de déménagement. Puisque les propriétaires offrent rarement d'emblée une telle indemnité, nous conseillons au

locataire de refuser la reprise pour que la Régie leur permette de toucher à la compensation.

Enfin, le locataire a un recours s'il réalise par la suite que la reprise a été obtenue de mauvaise foi. Il pourrait recouvrer un montant en dommages-intérêts, s'il parvient à convaincre le Tribunal.

Les accords bilatéraux ou comment saboter notre démocratie au nom du profit

Les amiEs de la Terre

Depuis plus d'un an, la mobilisation s'est enclenchée afin de contrer ce qui est présenté comme le plus ambitieux des traités de libre-échange jamais négocié par le Canada : l'Accord économique et commercial global (AÉCG) avec l'Union européenne. Le qualificatif « ambitieux » pourrait laisser croire que nous assisterons enfin à une harmonisation, à la hausse, des politiques de protection de l'environnement, ou que le modèle social européen sera importé chez nous. Une autre mondialisation, plus juste et plus écologique, est-elle enfin à notre porte?

Pour les tenants du libre marché, un accord ambitieux est un accord qui affaiblit encore davantage les droits de la société civile pour consacrer le droit, pour les multinationales, d'enrichir toujours plus leurs actionnaires.

Contrairement à l'ALÉNA, l'AÉCG inclura les contrats publics dans la liste des secteurs ouverts à la marchandisation. Les contrats publics se définissent comme l'ensemble des achats en biens ou en services faits par les différents paliers gouvernementaux. Au Québec seulement, cela représente un marché annuel de 29 milliards de dollars, et ce, sans compter les approvisionnements des organismes fédéraux sur notre territoire.

Pas étonnant, donc, que Pierre-Marc Johnson, le négociateur de l'AÉCG pour le Québec, ait statué en décembre dernier que l'ouverture des contrats publics canadiens constitue notre principal atout pour attirer les Européens, qui eux, soit dit en passant, se gardent bien de nous ouvrir les leurs!

On nous fait miroiter le fait que l'Europe représente un bassin de 500 millions de consommateurs, bassin qui sera désormais accessible sans réserve pour nos entreprises. Mais qu'en est-il vraiment? Dans les faits, nos entreprises ont déjà accès à la plus grande partie du marché européen puisque la plupart de celles qui ont un intérêt à faire affaire avec l'Europe y ont déjà une succursale.

Les accords de libre-échange ne visent pas, comme leur nom l'indique, à faciliter les échanges. Une PME de Sainte-Marie de Beauce ne pourra pas vendre ses produits plus facilement à Barcelone demain matin. Ces accords visent à faciliter les investissements, principalement en éliminant les barrières non tarifaires, c'est-à-dire les lois et règlements qui limitent les possibilités, pour les investisseurs, de récolter le profit maximal à court terme.

Ainsi, comme l'ALÉNA, l'AÉCG contiendra une disposition de protection des investissements. Cela signifie que les entreprises pourront poursuivre les différents paliers de gouvernement si ceux-ci adoptent des lois ou règlements qui limitent leurs profits escomptés, même si ces lois visent à mieux protéger l'environnement ou à assurer plus de justice sociale. Des multinationales pourraient contester nos lois, comme le fait actuellement la pétrolière Lone Pine Resource, le moratoire sur l'exploitation pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent, et réclamer des compensations financières de la part du gouvernement, en l'occurrence 250 millions de dollars. Ces litiges sont réglés dans des tribunaux commerciaux, placés au-dessus des lois canadiennes.

La Ville de Québec doit se prémunir contre cet accord

L'ouverture des contrats publics québécois et canadiens dans le cadre de l'AÉCG inquiète les acteurs de la société civile à plus d'un titre. Celle-ci privera les différents paliers de gouvernement d'un levier important pour stimuler l'économie. Il leur sera en effet impossible de favoriser l'approvisionnement en produits locaux ou d'exiger que l'embauche de main-d'œuvre locale soit priorisée. En soumettant les contrats publics aux lois du libre marché, on risque de faciliter la privatisation de pans entiers des services publics et surtout, d'empêcher le retour à une gestion publique à la suite d'une privatisation.

Contactez les **AmiEs de la Terre de Québec** pour obtenir des modèles de lettres et plus d'information sur la mobilisation en cours.

Coordonnées

info@atquebec.org

Tél : 418-524-2744



Le Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec. c'est...



Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur



Droit de parole



Comité populaire Saint-Jean-Baptiste



Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec

301 rue Carillon, Québec (Qc), G1K 5B3

T. 418 529-4407 F. 418 529-9455 C. fsgpq@bellnet.ca

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Courriel : _____



Je désire appuyer les groupes du Fonds, voici mon don :

____ 25 \$ ____ 100 \$
____ 50 \$ ____ 200\$ ____ Autres : _____

Nous émettons un reçu de charité pour foins d'impôt
N° d'organisme de bienfaisance : 118926369 RR 0001